



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

Clermont-Ferrand, le 12 juin 2012

Affaire suivie par Jean-Paul MONTEIL
04 73 98 62 14
jean-paul.monteil@puy-de-dome.gouv.fr

Le PRÉFET de la RÉGION AUVERGNE
PRÉFET du PUY-DE-DÔME

à

Mesdames et Messieurs les MAIRES
des COMMUNES des 1^{ère}, 2^e, 3^e et 5^e
CIRCONSCRIPTIONS LÉGISLATIVES
du PUY-DE-DÔME

- en communication à M^{me} et MM. les SOUS-PRÉFETS -

OBJET : Elections législatives des 10 et 17 juin 2012 – Etat des candidatures pour le second tour de scrutin.

P.J. : Arrêté portant enregistrement des candidatures.

Je vous communique, ci-joint, l'arrêté portant enregistrement des candidatures dans les quatre circonscriptions du Puy-de-Dôme pour lesquelles un second tour de scrutin sera organisé le 17 juin 2012. L'une des annexes de cet arrêté rend compte des candidatures intéressant votre circonscription.

Je vous remercie de faire apposer immédiatement une copie de ce document et de l'annexe qui vous concerne sur l'emplacement réservé habituellement à l'affichage administratif.

Le 17 juin prochain, l'arrêté sera déposé sur la table de vote, à la disposition des membres du bureau. Je vous adresse par courrier postal le nombre d'exemplaires nécessaires.

S'agissant des panneaux d'affichage, je vous rappelle que l'ordre retenu pour le premier tour (et que respecte mon arrêté) est conservé entre les candidats restant en présence.

La loi n'interdit pas à un candidat qui ne se présente pas au second tour d'utiliser les panneaux qui lui ont été précédemment attribués pour exprimer ses remerciements aux électeurs, ou pour annoncer son désistement.

Toutefois, afin d'éviter toute incitation à un affichage "sauvage", à partir du mercredi 13 juin, les panneaux d'affichage surnuméraires devront être retirés ou neutralisés. A compter de cette date, les panneaux restants sont réservés aux candidats encore en lice, dans l'ordre de réception des candidatures pour le second tour.

Le nom des candidats sera reporté, sur les procès-verbaux, dans l'ordre indiqué sur l'annexe de l'arrêté joint.

La commission de propagande va vous faire parvenir, en nombre correspondant à celui de vos électeurs inscrits, les bulletins que les candidats auront déposés. Ces envois seront effectués les mercredi 13 et jeudi 14 juin. Vous prévoyez, en dehors des heures d'ouverture de votre mairie, d'aviser le facteur, par une affiche à la porte de la mairie, du n° de téléphone à appeler pour que le colis puisse être pris en charge, sans délai.

Il vous appartiendra de vérifier avec soin, dès réception, les quantités reçues et de réclamer éventuellement à mes services (par téléphone : 04 73 98 62 14, télécopie : 04 73 98 61 07, ou par messagerie : dr-elections@puy-de-dome.pref.gouv.fr) des exemplaires supplémentaires.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Jean-Bernard BOBIN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

A R R Ê T É N° 2012 / PREF 63 /12/ 01218

**portant enregistrement des candidatures
aux élections législatives du 17 juin 2012
dans les 1^{ère}, 2^e, 3^e, et 5^e circonscriptions du Puy-de-Dôme**

**Le PRÉFET de la RÉGION AUVERGNE,
PRÉFET du PUY-DE-DÔME**

*Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;
- VU les procès-verbaux de recensement général des votes émis dans les collèges électoraux du département du Puy-de-Dôme, lors du scrutin du 10 juin 2007 ;
- VU les déclarations de candidature déposées et enregistrées à la préfecture du Puy-de-Dôme ;
- VU l'ordre des candidatures, déterminé par le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 19 mai 2012 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRETE :

ARTICLE 1. - Sont définitivement enregistrées, dans les 1^{ère}, 2^e, 3^e et 5^e circonscriptions législatives du département du Puy-de-Dôme, pour les élections du 17 juin 2012 à l'Assemblée nationale, les déclarations de candidature déposées par les candidats énumérés en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2. -. Entreront seuls en compte dans le résultat du dépouillement du scrutin, les bulletins établis au nom des candidats mentionnés.

ARTICLE 3. - Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, les sous-préfets et les maires des circonscriptions concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 juin 2012

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Jean-Bernard BOBIN

**Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2012/PREF63/12/01218 du 12 juin 2012
portant enregistrement des candidatures aux élections législatives du 17 juin 2012
dans les 1^{ère}, 2^e, 3^e et 5^e circonscriptions du département du Puy-de-Dôme**

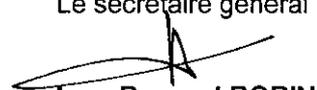
LISTE des CANDIDATS dans la 1^{ère} CIRCONSCRIPTION

(Cantons de Clermont Centre, Clermont Est, Clermont Nord, Clermont Nord-Ouest,
Clermont Sud, Montferrand, Cournon d'Auvergne, Gerzat)

Ordre des panneaux	Nom et prénom du candidat			Nom et prénom du remplaçant		
1	Mme	SAUGUES	Odile	M.	PASCIUTO	Bertrand
2	M.	BRENAS	Jean-Pierre	Mme	MARION	Anne

**VU pour être annexé à l'arrêté
susmentionné**

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Jean-Bernard BOBIN

**Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2012/PREF63/12/01218 du 12 juin 2012
portant enregistrement des candidatures aux élections législatives du 17 juin 2012
dans les 1^{ère}, 2^e, 3^e et 5^e circonscriptions du département du Puy-de-Dôme**

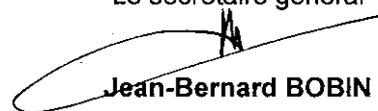
LISTE des CANDIDATS dans la 2^e CIRCONSCRIPTION

(Cantons d'Aigueperse, Bourg-Lastic, Combronde, Herment, Manzat, Menat, Montaigut,
Pionsat, Pontaumur, Pontgibaud, Randan, Riom Est, Riom Ouest, Saint-Gervais-d'Auvergne)

Ordre des panneaux	Nom et prénom du candidat			Nom et prénom du remplaçant		
	1	Mme	PIRÈS-BEAUNE	Christine	M.	DUMAS
2	M.	MULLER	Lionel	Mme	MACHANEK	Suzanne

**VU pour être annexé à l'arrêté
susmentionné**

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Jean-Bernard BOBIN

**Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2012/PREF63/12/01218 du 12 juin 2012
portant enregistrement des candidatures aux élections législatives du 17 juin 2012
dans les 1^{ère}, 2^e, 3^e et 5^e circonscriptions du département du Puy-de-Dôme**

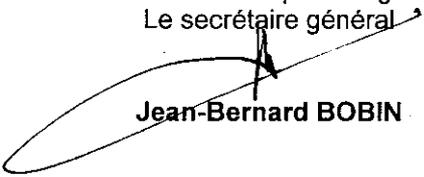
LISTE des CANDIDATS dans la 3^e CIRCONSCRIPTION

(Cantons d'Ardes, Beaumont, Besse-et-Saint-Anastaise, Chamalières, Champeix, Clermont Ouest,
Clermont Sud-ouest, Rochefort-Montagne, Royat, Saint-Amant-Tallende, Tauves, La Tour d'Auvergne)

Ordre des panneaux	Nom et prénom du candidat			Nom et prénom du remplaçant		
1	Mme	AUROI	Danielle	M.	GARDES	Roger
2	M.	GISCARD d'ESTAING	Louis	M.	DUBOURG	Jean-François

**VU pour être annexé à l'arrêté
susmentionné**

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Jean-Bernard BOBIN

**Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2012/PREF63/12/01218 du 12 juin 2012
portant enregistrement des candidatures aux élections législatives du 17 juin 2012
dans les 1^{ère}, 2^e, 3^e et 5^e circonscriptions du département du Puy-de-Dôme**

LISTE des CANDIDATS dans la 5^e CIRCONSCRIPTION

(Cantons d'Ambert, Arlanc, Billom - *moins la commune de Pérignat-sur-Allier* -, Châteldon, Courpière, Cunlhat, Ennezat, Lezoux, Maringues, Olliegues, Pont-du-Château, Saint-Amant-Roche-Savine, Saint-Anthème, Saint-Germain-L'Herm, Saint-Dier-d'Auvergne, Saint-Rémy-sur-Durolle, Thiers, Viverols)

Ordre des panneaux	Nom et prénom du candidat			Nom et prénom du remplaçant		
	1	M.	COSTILHES	Maxime	Mme	LEJEUNE-CLAUDE
2	M.	CHASSAIGNE	André	M.	DUBOURGNOUX	Eric

**VU pour être annexé à l'arrêté
susmentionné**

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Jean-Bernard BOBIN